

N° 14 – Décembre 2021

Les infos de votre CDC

Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois - 54 Route de Nevers 18320 Jouet sur l'Aubois
Tél.: 02 48 77 55 50 - Fax : 02 48 74 87 95 - E-mail : cdcportesduberry@orange.fr - Site : www.cdc-portesduberry.fr

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes devra assumer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations tout en ayant conscience qu'elle sera dans l'incapacité financière d'exécuter des travaux, avec tous les risques que cela apporte en cas de crues de la Loire (ici en décembre 2003).

Sommaire

- Transfert des digues de Loire P 2
- Le Mot du Président P 3
- Accueil de loisirs et Relais petite enfance P 4 et 5
- Sécurité, fibre et Vidéo protection P 6
- Urbanisme, SCoT et PLUI P 7
- Fermeture Trésorerie, Résidence seniors P 8



Transfert des digues de Loire

En janvier 2017, dans le mot du Président, je vous expliquais le transfert des digues de Loire appartenant à l'Etat vers les Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018 et vous signalais que ce transfert créait une inégalité territoriale.

En effet, la taxe pouvant être levée pour financer l'entretien et les travaux sur les digues est liée au nombre d'habitants et ne tient pas compte du linéaire. Autrement dit une CDC de 10 000 habitants et 17 kms de digues ne pourra pas avoir le même financement qu'une CDC de 220 000 habitants et 17 kms de digues. Avec 1 euro collecté par habitant, l'une aura 10 000€ tandis que l'autre en aura 220 000€ !

A ce jour, nous avons une convention avec les services de l'Etat (Direction Départementale de la Nièvre service Loire) jusqu'au 31 Décembre 2023, ce qui permet l'entretien des digues.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la CDC devra se débrouiller tout en ayant conscience qu'elle sera incapable de financer des travaux avec tous les risques que cela apporte en cas de crues de la Loire.

Nous avons fait beaucoup d'interventions depuis 2016 auprès des Préfets de Région et des Préfets du Cher successifs, du Président du Sénat,..., mais si nous étions écoutés, nous n'étions pas entendus.

Avec mes collègues Laurent Pabiot, Président de la CDC de Sancerre et Jean-Paul Dousset, Président de la CDC Berry-Loire-Vauvise, nous avons pris une délibération refusant la régularisation des systèmes d'endiguement des digues de Loire car nous serions incapables financièrement d'assumer une telle charge ; tout en précisant « **en l'absence de régularisation des systèmes d'endiguement les conséquences seront importantes puisque cela reviendrait à considérer que les digues ne sont pas des moyens de protection** ».

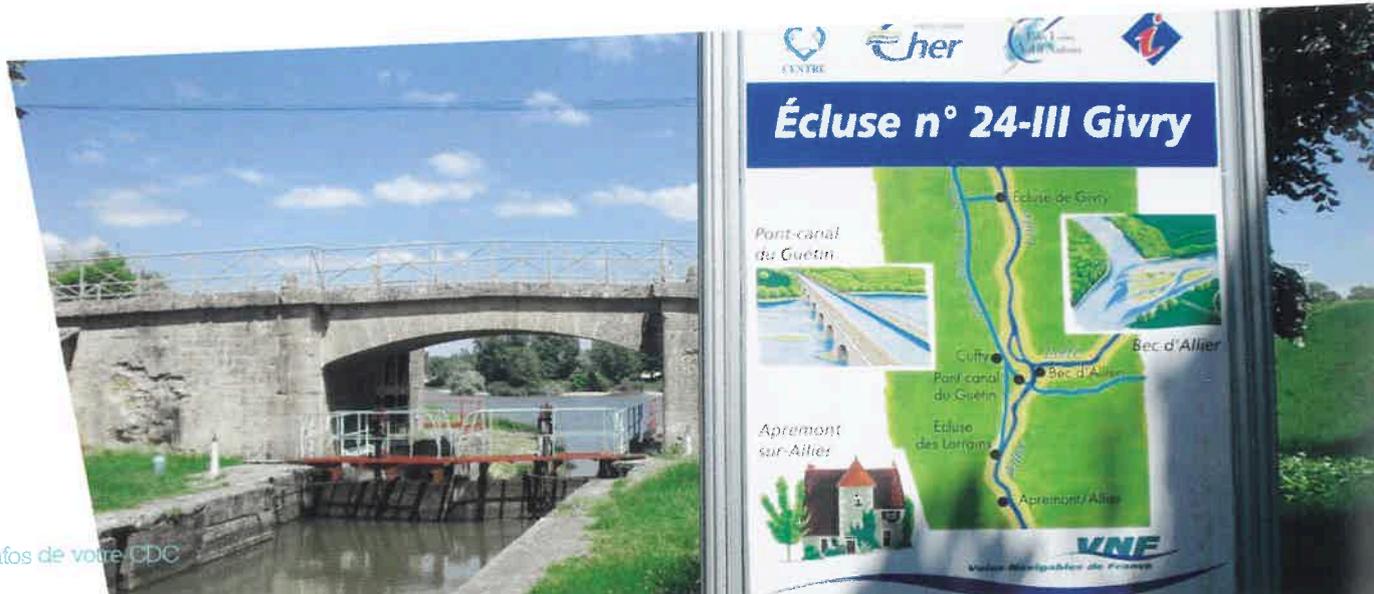
Suite à cette délibération, nous avons été auditionnés par les Sénateurs Guerret et Pointereau début juillet dans le cadre de la future loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) et un amendement a été déposé par le Sénateur Pointereau. Il prévoit de confier la gestion de la Loire, de la source à l'estuaire, à l'Etablissement Public Loire.

L'amendement a été adopté par le Sénat avec un avis favorable de la Ministre Jacqueline Gourault qui, lors de la séance du Sénat du 09 juillet 2021, a déclaré « le choix de l'échelle intercommunale pour la mise en œuvre de la compétence Gémapi induit de fortes inégalités territoriales, notamment en ce qui concerne la prévention des inondations, laquelle nécessite d'importants moyens financiers » et précise « que le linéaire de digues à prendre en charge n'est pas lié à la démographie ».

Le combat continue, les députés examineront cet amendement, normalement, début décembre et il reste à souhaiter qu'ils l'adoptent.

Dans l'attente, les trois CDC ont pris une nouvelle délibération demandant au Préfet du Cher de nous accorder un délai de dix-huit mois, soit jusqu'au 30 Juin 2023, pour régulariser nos systèmes d'endiguement afin de ne pas hypothéquer l'avenir au cas où la loi 3DS serait votée avec cet amendement.

O . H .



Le Mot du Président

Olivier Hurabielle



L'année 2021 aura permis à la CDC de concrétiser certains projets importants dont les thèmes seront développés dans différents articles de ce bulletin :

- L'ouverture du centre de loisirs à Cours les Barres pour les vacances scolaires en juillet et août ainsi qu'à la Toussaint,
- La création de l'accueil au centre de loisirs le mercredi, toute la journée, pendant les périodes scolaires,
- La mise en place des ateliers du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) rebaptisé au niveau national Relais Petite Enfance (RPE), les matins du mardi et vendredi, au centre de loisirs,
- L'installation de la vidéo protection : 54 caméras dans les douze communes,
- La création du CSIPD (Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sous la présidence du Procureur de la République et de la Sous-préfète,
- Le déploiement de la fibre optique avec un début de commercialisation en novembre suivant les secteurs et qui s'achèvera pour 98% des foyers en mai 2022,
- Le PLUi (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) mis en application depuis début juillet.

Malgré le contexte sanitaire difficile, vos élus ont poursuivi leurs actions en 2021 pour vous apporter de meilleurs services et améliorer votre cadre de vie.

Le personnel de la Communauté de Communes des Portes du Berry et les Elus Communautaires, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2022.

Le Président,
Olivier Hurabielle



LES INFOS DE VOTRE CDC

- Directeur de la publication : Olivier Hurabielle
- Comité de rédaction : M. Albert, N. de Bartillat, C. Bézé, F. Bouquely, Y. Breyer, A. Courzadet, P. Ducastel, J. Liano, O. Lorre, K. Hanquiez, J. de Villele
- Conception graphique et impression : INORE GROUPE IMPRESSION
Tel. 03 86 71 05 70
- Publication semestrielle décembre 2021
- Tirage 6000 exemplaires
- Photos : droits réservés

Développement économique

Depuis 2017, un partenariat BGE du Cher, CDC des Portes du Berry et CDC Berry-Loire-Vauvise existe et permet aux deux CDC d'accueillir un agent de développement économique de façon permanente.

Notre agent, Edouard Charretier a choisi de nous quitter pour d'autres projets et nous le remercions pour le travail accompli pendant ces deux ans et demi de présence. Nous avons recruté en novembre un nouvel agent, M Grégoire Loctin.

A chacun d'utiliser ce service pour créer, innover, maintenir notre tissu artisanal, commercial, industriel, agricole. Vos élus et l'agent de développement économique sont à votre écoute, toujours présents pour faciliter vos démarches administratives et seront des relais auprès de tous les services qu'il vous faudra contacter pour créer ou reprendre une entreprise.



Accueil de loisirs

Session Estivale 2021 : des vacances réussies puisque 196 enfants ont participé à l'accueil de loisirs.

Le bâtiment Enfance/Jeunesse situé 9 route de Cuffy, sur la commune de Cours-Les-Barres a ouvert ses portes du 8 juillet au 20 août. Afin de répondre à une forte demande d'inscriptions sur la période estivale, notamment en juillet, la Communauté de Communes souhaite maintenir l'ouverture de l'accueil de loisirs sur deux sites.

En juillet, 77 enfants âgés de 3 à 8 ans ont découvert le nouveau bâtiment et 47 enfants âgés de 9 à 13 ans ont été accueillis à l'école de Cours-Les-Barres.

En août, 72 enfants âgés de 3 à 13 ans ont pu découvrir et profiter de la nouvelle structure.

Les temps fort de la session

L'équipe d'encadrement qualifiée a su proposer un projet d'animations diverses et variées gravitant autour de l'éco-responsabilité avec l'intervention de l'association « Idylle Nature », l'éducation à l'image avec l'association « Les Fripons » ateliers radio, photos et vidéos et pour conclure, l'association des Randonneurs jouettois a permis d'initier les enfants à la pratique du V.T.T.

Des sorties ont également été organisées : visite de l'exposition sur les chauves-souris à la Tuilerie, visite et atelier à l'espace Métal de Grossouvre, activité escape-game au Grand Bois...

Pour les plus petits, visite au « Jardin des Sens et de Loisirs » à Vornay, journée baignade à la Halte de Decize.

Découvrir l'animation

En 2018, La Communauté de Communes a décidé de soutenir les jeunes du territoire désireux de se former et de s'investir dans un parcours d'animation volontaire. **11 stagiaires BAFA ont pu bénéficier d'une aide financière de la part de la collectivité.** De plus, le stagiaire est valorisé par une rémunération lors de la réalisation de son stage pratique à l'accueil de loisirs (14 jours).

En 2022, la Communauté de Communes souhaite renforcer cette action, en organisant des sessions de formation BAFA sur le territoire, en partenariat avec les Francas du Cher.

Découvrir l'animation à partir de 15 ans !

Anim'Junior est un dispositif qui permet :

- Aux jeunes d'agir dans l'animation auprès des enfants, de vivre une expérience d'engagement éducatif, de préparer son parcours BAFA.
- Aux centres de loisirs d'accueillir des jeunes de 15 ans qui viennent aider les équipes d'animation et d'accompagner les jeunes à devenir les futurs animateurs du territoire.

LES FRANCAS DU CHER - 104 RUE DES PONTS - 18100 VIERZON

Tel : 09 71 39 39 16 - ad18.francas@orange.fr

L'objectif étant de localiser la formation BAFA sur le territoire afin de la promouvoir auprès d'une majorité de jeunes (à partir de 17 ans), de leur permettre de s'inscrire et d'évoluer dans une dynamique collective et locale ; mais aussi de répondre à une éventuelle problématique liée à la mobilité.

La CDC propose également d'accompagner les jeunes de 15 à 16 ans sur le dispositif « ANIM' JUNIOR ».

Pour toute information : service Enfance/Jeunesse : animation.enfance@orange.fr ou 02-48-77-55-50

NOUVEAU : ACCUEIL DU MERCREDI

La construction du bâtiment Enfance/Jeunesse a permis depuis le mois de septembre d'étendre l'accueil de loisirs sur les temps du mercredi, pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM1.

Les Mercredis s'animent autour d'activités diverses et variées axées sur l'Eco-Responsabilité, la Culture, la Citoyenneté...

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI



1ERE PERIODE - OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021

ACCUEIL MATIN de 7h30 à 9h

ACCUEIL SOIR de 17h à 18h15

L'équipe d'animation propose d'animer les mercredis de votre/vos enfant(s) selon les animations suivantes :



SCRAPBOOKING



LE VIVRE ENSEMBLE

La citoyenneté/
le civisme



L'ENVIRONNEMENT

JEUX et RENCONTRE
thématique " Le tri des déchets "



CULTURE SCIENTIFIQUE

Découverte de
l'astronomie



Petites
activités
manuelles
et jeux
d'animation



INITIATION
atelier philo
du CP au CM2

atelier humeurs & émotions
Maternelle

Accueil de loisirs

MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription est enregistrée pour une ou plusieurs périodes :

› Inscription Mercredi 2ème période :

Du mercredi 5 janvier au mercredi 6 avril 2022

› Inscription Mercredi 3ème période :

Du mercredi 27 avril au 6 juillet 2022

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie ou au bureau de la CDC. Ils peuvent également être transmis par mail à la demande des parents : alshcdcberry@orange.fr ou téléchargeable sur le site de la CDC www.cdc-portesduberry.fr - Tél : 02-48-77-55-50

Calendrier 2022 - Ouverture et Inscription

Vacances du 7 au 18 février : Inscription du 10 au 28 janvier

Vacances du 11 au 22 avril : Inscription du 14 mars au 1 avril

Vacances du 11 juillet au 31 août : Inscription du 23 mai au 17 juin

Vacances du 24 octobre au 4 novembre : Inscription du 26 septembre au 14 octobre

Attention : le nombre de place est limité à la capacité d'accueil des locaux. Dépassé le délai d'inscription, le dossier sera mis sur liste d'attente.

Le dossier d'inscription est disponible :

- › Au bureau de la Communauté de Communes Tél : 02.48.77.55.50
- › Dans votre Mairie
- › Par mail sur votre demande à alshcdcberry@orange.fr
- › Sur notre site internet www.cdc-portesduberry.fr

Relais Petite Enfance

A compter du 1er septembre 2021 et suite à la parution du décret n°2021-1115 du 25 août 2021, le Relais Assistants Maternels des Portes du Berry (RAM) devient Relais Petite Enfance des Portes du Berry (RPE) et a vu une évolution dans ses missions en direction des assistants maternels et des professionnels de la garde à domicile :

- › leur offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ;
- › leur proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants qu'ils accueillent pour partager des moments en collectivité ;
- › leur faciliter l'accès à la formation continue et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle
- › les assister dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr. (Obligation de communiquer leurs disponibilités d'accueil)
- › participer à l'information des candidats au métier.

Le Relais Petite enfance a également pour mission d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur leur territoire. Il porte une attention particulière aux parents recourant à l'accueil individuel, en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels et en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.



Le Relais Petite Enfance a repris début septembre ses ateliers d'éveil (sur inscription obligatoire) et ses permanences physiques (sur rendez-vous uniquement).

Pour tout renseignement, les coordonnées du Relais Petite Enfance sont les suivantes :

Téléphone : 02.48.74.57.13 (uniquement à La Guerche sur l'Aubois) / 06.58.94.76.40

E-mail : ramcdcberry@orange.fr

Les jours et horaires d'ouvertures sont les suivants :

	LIEUX	ATELIERS	PERMANENCES
LUNDI	5 Rue Gambetta 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS		9H-12H 13H30-17H30
MARDI	Atelier : COURS LES BARRES (bât. Enfance Jeunesse) Permanences : JOUET SUR L'AUBOIS (CDC)	9H30-11H	13H30-17H30
MERCREDI		8h30-12h Permanence téléphonique uniquement : 06.58.94.76.40	
JEUDI	5 Rue Gambetta 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	9H30-11H	13H30-17H30
VENDREDI	Atelier : COURS LES BARRES (bât. Enfance Jeunesse) Permanences : JOUET SUR L'AUBOIS (CDC)	9H30-11H	13H30-17H30

Fibre numérique : 98% du territoire bientôt couvert !

Depuis deux ans, dans l'ensemble de nos 12 communes, le réseau fibre se déploie. Ce seront plus de 300 kilomètres de câbles souterrains ou aériens, 30 kilomètres de tranchées, 350 chambres de tirage et près de 12 000 prises qui auront été installés.

Le coût total de ce déploiement est de 6 millions d'euros dont 1,2 million à la charge de notre Communauté de Communes et de nos 12 communes qui la composent ! C'est donc un effort financier très important qui a été fourni : **l'attractivité de notre territoire rural est à ce prix !**

Cette 1ère phase du déploiement qui couvre 98% de notre territoire s'achève en cette fin d'année et après les trois mois de gel qu'impose la loi, la phase de l'ouverture commerciale s'ouvre selon le calendrier suivant :

- Depuis le 6 novembre 2021, une partie de la commune de Jouet-sur-l'Aubois ainsi que les communes de Saint Hilaire de Gondilly et de Ménétou-Couture sont ouvertes à la commercialisation
- Puis, le 2 janvier, ce sera au tour des communes de Torteron et du Chautay
- Fin février, le Nord-est de Jouet sur l'Aubois et la commune de Marseilles-lès-Aubigny
- Et pour terminer, fin mars ou début avril pour le reste des communes : Cours-les-Barres, La Guerche sur l'Aubois, Cuffy, Apremont-sur-Allier, Germigny-l'Exempt et la Chapelle Hugon.

Comment s'abonner ?

1/ Vérifier son éligibilité en allant sur le site www.berryfibreoptique.fr et en indiquant son adresse. Si une pastille verte y apparaît, la maison est raccordable. Pour d'éventuels renseignements, appeler le 02 45 45 00 30.

2/ Faire son choix parmi les 11 opérateurs dont les 4 opérateurs historiques (Orange, Bouygues, SFR, Free) mais aussi parmi les 7 autres existant sur le marché (Coriolis, Iblou, K-net, Nordnet, Ozone, Videofutur, Access group). Les offres sont bien détaillées sur le site www.berryfibreoptique.fr

3/ Contacter l'opérateur choisi qui viendra raccorder sans frais le particulier ou l'entreprise. Il est cependant utile de préparer la venue du technicien en repérant l'arrivée du câble téléphone car la fibre passera dans le même fourreau. Certains travaux d'élagage qui gêneraient le passage de la fibre, peuvent être aussi nécessaires avant le raccordement.

En cas de changement d'opérateur, il est préférable d'attendre que le raccordement soit effectué par le nouvel opérateur avant de résilier l'abonnement ADSL.

Deux cas particuliers entraînent des frais pour l'abonné : si l'opérateur ne peut passer le câble fibre dans le fourreau de la ligne de téléphone existante et si la chambre située sur le domaine public est éloignée de plus de 150 mètres de la maison à raccorder sur domaine privé.

➤ **Attention aux courriers de démarchage des opérateurs : seul Berry fibre optique donne**

le feu vert pour la commercialisation. Il est donc impossible qu'un opérateur soit en capacité de raccorder avant les dates annoncées.

➤ **En aucun cas le technicien qui vient réaliser le branchement ne doit réclamer un paiement.**

Pour mieux répondre à toutes les questions que se posent les administrés, Berry Fibre Optique et Berry Numérique organisent des réunions publiques d'information :

- **Mardi 30 novembre 2021** à 18h30 à la salle des Fêtes de Jouet sur l'Aubois pour les communes de Jouet sur l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny, Saint Hilaire de Gondilly, Menetou-Couture et Torteron
- **Jeudi 3 février 2022** à 18h30, à la salle des Fêtes de Cours Les Barres pour les communes de Cours les Barres, Cuffy et Apremont.
- **Mercredi 23 février 2022** à 18h30, à la salle des Fêtes de La Guerche sur l'Aubois pour les communes de La Guerche sur l'Aubois, Germigny-l'Exempt, Le Chautay et la Chapelle Hugon.

Il restera encore 2% des maisons non raccordées. Ce pourcentage est en fait relativement inégal selon les communes car il témoigne d'une plus ou moins grande dispersion de l'habitat. Berry numérique entame dès 2022 la phase 2 de son déploiement pour arriver à une couverture à 100% de notre territoire en 2025.

Nathalie de Bartillat

Sécurité et qualité de vie

La Communauté de Communes des Portes du Berry agit pour la sécurité et la qualité de vie :

- Par la mise en place de la vidéo protection dans toutes les communes
- Avec le CISPD (Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la délinquance) pour mener des actions de sensibilisation afin de réduire les incivilités et faits divers.

Si la CDC met en œuvre certaines actions, le rôle des Maires reste majeur car eux seuls ont le pouvoir de police dans leur cité. Certaines communes ont mis en place le dispositif « participation citoyenne »

en collaboration avec la Gendarmerie.

Nos communes rurales ont également droit à une vie tranquille et même si nous ne sommes pas dans de grandes villes des faits d'incivilités, des atteintes aux biens (vols, cambriolages ou vandalismes) existent, la « frontière » Cher-Nièvre facilitant certains actes délictueux.

Les moyens mis en place par la CDC et les Maires des douze communes permettront à la Gendarmerie d'élucider bon nombre d'affaires, de lutter contre les dépôts sauvages et certains comportements routiers : autos, motos ou camions, qui empoisonnent notre quotidien.

Vidéo Protection

L'installation des caméras, commune par commune, s'est déroulée comme prévu, de septembre à décembre 2021.

Les 54 caméras ont été déployées sur les douze communes de la CDC et je tiens à remercier la société Citeos pour son efficacité, son écoute et sa recherche permanente pour trouver des solutions techniques qui ont satisfait tous les élus.

Rappel : La Communauté de Communes coordonne et finance ce projet mais l'utilisation de la vidéo protection reste sous la responsabilité de chaque Maire qui a, et conserve, son pouvoir de police.



SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

Depuis 2016, le Pays Loire Val d'Aubois élabore le SCoT : document d'urbanisme qui englobe toutes les communes des quatre Communautés de Communes : Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (La Guerche sur l'Aubois), Pays de Nérondes (Nérondes), Berry Loire Vauvise (Sancergues) et Trois Provinces (Sancoins).

Il s'agit d'un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Nos différents PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) devront être compatibles avec le SCoT.

Après de nombreuses réunions de travail, de concertation avec les habitants, les chambres consulaires, les administrations, les conseils départementaux et régionaux, les associations et les élus de toutes les communes, le document SCoT a été finalisé et sera soumis à une enquête publique avant approbation définitive.

Dates et heures des permanences de la commission d'enquête du SCoT, qui s'ouvrira le mardi 11 janvier à 9h00 et se terminera le vendredi 11 février à 17h00 :

- **Le mardi 11 janvier 2022**, de 9h00 à 12h00, au siège du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois à La Guerche sur l'Aubois
- **Le lundi 17 janvier 2022**, de 14h00 à 16h30 au siège de la Communauté de communes des Portes du Berry à Jouet sur l'Aubois
- **Le mercredi 26 janvier 2022**, de 8h00 à 12h00, au siège de la Communauté de communes Berry Loire Vauvise à Sancergues
- **Le lundi 31 janvier 2022**, de 9h00 à 12h00, au siège du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois à La Guerche sur l'Aubois
- **Le vendredi 4 février 2022**, de 13h30 à 16h00, au siège de la Communauté de communes des Trois Provinces à Sancoins
- **Le mercredi 9 février 2022**, de 9h00 à 12h00, au siège de la Communauté de communes du pays de Nérondes à Nérondes
- **Le vendredi 11 février 2022**, de 14h00 à 17h00, au siège du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois à La Guerche sur l'Aubois

N'hésitez pas à faire part de vos observations ou suggestions au commissaire enquêteur.

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est applicable depuis le 30/06/2021.

➤ **Les documents composant le dossier sont disponibles :**

- sur le site Internet : www.cdc-portesduberry.fr dans l'onglet : Services à Urbanisme à PLUi.
- sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le Géoportail de l'Urbanisme permet à chaque habitant de localiser son terrain, de faire apparaître et d'interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent, de consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune), de connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain, de télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format pdf), d'afficher en superposition des couches

Notre PLUi, n'ayant pas eu d'observations du Préfet et n'ayant pas subi de recours de tiers, est devenu applicable depuis début juillet 2021. Ce document permet à chaque commune de disposer de terrains constructibles avec des règles établies pour la construction. Si l'instruction de toutes les demandes d'urbanisme est effectuée par les agents de la CDC, toutes les demandes doivent être déposées en mairie et tous les documents, après instruction, sont signés par le Maire de la commune concernée.

Dépôt des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) par voie dématérialisée

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration préalable, Permis de Construire...) par voie électronique. Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique de nos administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

Pour ce faire, des boîtes mail spécifiques ont été créées en ce sens pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes à savoir :

- Apremont sur Allier : urbanisme.apremontsurallier@orange.fr
- Cours les Barres : urbanisme.courslesbarres@orange.fr
- Cuffy : urbanisme.cuffy@orange.fr
- Germigny l'Exempt: urbanisme.germignylexempt@yahoo.com
- Jouet sur l'Aubois : urbanisme.jouetsurlaubois@orange.fr
- La Chapelle Hugon : urbanisme.lachapellehugon@gmail.com
- La Guerche sur l'Aubois : urbanisme@mairielaguercheaubois.fr
- Le Chautay : urbanisme.lechautay@orange.fr
- Marseilles les Aubigny : urbanisme.marseilleslesaubigny@gmail.com
- Menetou-Couture : urbanisme.menetoucouture@gmail.com
- Saint Hilaire de Gondilly : urbanisme.sainthilairedegondilly@orange.fr
- Torteron : urbanisme.torteron1@orange.fr

Attention : Vous pourrez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique uniquement sur les boîtes mail ci-dessus mentionnées et cela à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nota Bene : le dépôt par voie électronique est un nouveau service mais n'est pas une obligation. Les Mairies continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier.



Numéros utiles

COURS LES BARRES

- › Infirmier
M. Mickael LEGALL
Cabinet médical
12 bis Grande Rue
Tel : 06 77 72 14 53
- › Ostéopathe
M. Laurent GEURTS
2 Rue de la Chaume
Tel : 02 48 76 53 60

CUFFY

- › Infirmière
Mme Laëtitia LYON
27 Rue des Ecluses
Tel : 02 48 76 42 21

JOUET SUR L'AUBOIS

- › Médecin
Dr Jean-Marc WASIK
Tel : 02 48 76 44 13
- › Dentiste
M. Jacques BRUGUIERE
Tel : 02 48 76 47 59
- › Infirmiers
M. Pierre CHARPENTIER
Mme Sylvie MAULARD-GOSTNER
M. Charles ELOY
23 Grande Rue
Tel : 02 48 76 07 56
- › Kinésithérapeute
Mme Dominique GENDRAT
Tel : 02 48 76 05 38
- › Pharmacie
Pharmacie de l'Aubois
3 Place Daumy
Tel : 02 48 76 44 25

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

- › Maison de Santé Pluri professionnelle
15 Rue Danielle Casanova
Tel : 02 48 74 74 74
- › Médecins généralistes
Dr Jean FOLLI
Dr Bernard GUILLAUME
Dr Cécile JAME (+ Acuponcture)
- › Infirmiers
Mme Valérie BROT
Tel : 02 48 74 23 21
M. Christophe MERIGOUT,
Mme Carine MORIN Tel : 02 48 74 04 31
Mme Valérie TAIEB Tel : 02 48 74 25 82
- › Kinésithérapeute
M. Thomas BOURGUET
Tel : 02 48 77 05 93
- › Neuropsychologue
Mme Julie CUISINIER
Tel : 06 73 31 50 56

- › Orthophoniste
Mme Laure ODonnet
Tel : 06 73 44 36 37
- › Ostéopathe
Mme Virginie DELHOMME
Tel : 06 64 69 25 56
- › Sage Femme
Mme Sabine PACAUT
Tel : 06 63 73 32 48
- › Dentiste
M. Bernard NAULET
4 Rue Henri Barbusse
Tel : 02 48 74 14 54
- › Pharmacie
Mme Elodie GAUTIER
2 Place Charles de Gaulle
Tel : 02 48 74 00 60
- › Ambulances
Ambulances de la Vallée de l'Aubois
12 Rue H. Barbusse
Tél : 02 48 74 04 43
- › Taxi, Transport médicalisé
Benely
La Guerche sur l'Aubois / Cuffy
Tel : 02 48 74 00 38

MARSEILLES LES AUBIGNY

- › Cabinet médical du port
4 Rue du Port
- › Infirmière
Mme Dominique LOUAP
Tel : 02 48 76 02 39
06 66 66 49 10
- › Sage Femme
Mme Sabine PACAUT
Tel : 06 63 73 32 48

- › Pharmacie
Pharmacie du Port
8 bis Rue du Port
Tel : 02 48 76 04 94

URGENCES

- › SAMU : 15
- › Gendarmerie : 17
- › Pompiers : 18
- › Centre anti-poisons- Angers :
04 72 11 69 11
- › HOPITAUX
Bourges- 145 avenue François
Mitterrand - 02 48 48 48 48
Nevers- 1 boulevard de l'hôpital
03 86 93 70 00



Opérateurs et mairies : ne pas confondre

Souvent évoqué en bureau des Maires nous constatons une détérioration de certains services dans nos zones rurales. Toutes les communes de notre CDC sont touchées.

ENEDIS Réseaux : Si nous pouvons admettre quelques coupures d'électricité du fait de notre situation en zone rurale et de la configuration des lignes moyenne tension en aérien, nous subissons depuis plusieurs années des séries de microcoupures, deux à trois fois par jour. Les municipalités ont alerté les services d'ENEDIS mais restent dans l'attente de solutions techniques et de travaux afin d'obtenir un service de qualité.

ORANGE Réseaux : Si la couverture des téléphones mobiles n'est pas parfaite, que dire des incidents que nous signalent les administrés sur les accès internet ou téléphone fixe défaillants. Les municipalités interviennent régulièrement auprès d'Orange Réseaux afin d'obtenir des travaux sur les lignes : changement de poteaux, tension des fils,... Apparemment la stratégie d'Orange Réseaux est de gérer les pannes au lieu d'entretenir son réseau. Bien entendu les zones rurales sont les plus concernées. Je vous invite à regarder les lignes téléphoniques le long de nos routes pour comprendre l'état d'abandon du réseau.

Vos opérateurs (et non les mairies) vous font payer des abonnements pour avoir accès à l'électricité, au téléphone et à Internet. En retour ils se doivent de vous apporter une prestation, normalement de qualité. Il s'agit d'un contrat entre vous et eux. Celui-ci doit être respecté !

Le Président, Olivier Hurabielle

Torteron : une résidence domotisée pour les seniors

Le 7 juillet 2021, M. Emmanuel Riotte, Président de l'OPH-Val de Berry et M. Pascal Rigault, Directeur, ont rencontré le Maire de Torteron M. Michel Sauvagnat et le Président de la CDC M. Olivier Hurabielle afin de présenter le projet architectural de la résidence domotisée pour les seniors. Construction d'une maison commune et de 5 maisons, soit 10 logements individuels T2 et T3. La Communauté de Communes participera financièrement aux travaux en prenant en charge la route et les réseaux sur le terrain privatif de la résidence, tandis que la Commune de Torteron fera de même pour le chemin communal desservant la résidence. Les opérations de bornage ont été effectuées et le permis de construire a été déposé pour instruction début décembre. Après la procédure d'appel d'offres, les travaux devraient commencer courant avril 2022.

La trésorerie de Sancoins

a fermé définitivement le 6 décembre 2021 à 16h00

PRES DE CHEZ VOUS, Pour effectuer vos diverses démarches administratives du quotidien, rendez-vous à :

LA MAISON FRANCE SERVICES

Parc Maurice Fuselier à La Guerche sur l'Aubois
Tel : 02.48.80.46.06 ou 09.64.44.45.89
Mail : msap@mairielaguercheaubois.fr

Pour payer en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire, vos impôts, amendes, ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital ...), rendez-vous chez un buraliste agréé :

Tabac du Centre, 44 Rue Henri Barbusse La Guerche sur l'Aubois, Tel 02 48 74 07 45